

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:**

**Demande de dérogation mineure  
aux règlements d'urbanisme  
Art. 145.6 L.A.U.  
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 6 avril 2020 à 20 h (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur les dérogations mineures suivantes:

- ✧ **Requérants:** Maxime Bonneau  
Aurélié Bezeau Deschenes  
127, rue de la Rivière  
Saint-Prime (Québec) G8J 1Y9
- ✧ **Immeuble visé:** 127, rue de la Rivière  
Saint-Prime (Québec)
- ✧ **Nature de la demande:** Permettre la construction d'un garage mesurant 54 pieds de profondeur par 30 pieds de largeur situé en partie en cour avant et situé à une distance de 2,5 mètres de la limite d'emprise de rue.
- ✧ **Effets de la demande:** Installer un garage en partie en cour avant, à 2,5 mètres de l'emprise de rue plutôt que dans les cours latérales ou arrière.  
Réduire de 1,5 mètre la marge donnant sur une rue en deçà du minimum exigé qui est de 4,0 mètres.

**Donné à Saint-Prime ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt.**



Secrétaire-trésorier et directeur général